



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du vendredi 30 novembre 2018 – 19h30 – foyer de la grande salle**

---

**Présidence** : Madame Christelle DEBONNEVILLE

**Personnes excusées** : Mesdames Déborah BIGNENS, Carole BOURGEOIS, Sophie DEBONNEVILLE, Sandra DELAFONTAINE, Marie FRUTIGER et Stéphanie LE COULTRE, ainsi que Messieurs Nicolas BOILLAT, Serge KURSNER, Thierry MOIX, Stéphane PICHON et Jean-Marie RENAUD.

**Personne absente** : Monsieur Andrea TASINATO.

\* \* \*

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **38** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. **Communications** du bureau
2. **Préavis N° 05-2018** : Budget 2019
  - projet d'amendement de la commission des finances modifiant les conclusions du préavis
  - rapport de la commission des finances
3. **Informations** de la Municipalité
4. **Divers** et propositions individuelles

## 1. **Communications du bureau**

En raison de la proximité de la présente séance avec celle du 20 novembre, l'approbation du dernier PV sera faite lors de notre première séance de l'année 2019.

La Présidente rappelle que les Conseillères et Conseillers qui le souhaitent peuvent faire don de leurs jetons de présence en faveur de l'**Association Roxane, enfants papillons**. Une liste circulera dans les rangs à cette fin.

Ce dernier week-end ont eu lieu les **soirées de Gym** qui ont rencontré un vif succès. Les soirées se sont déroulées à guichet fermé. Un grand bravo à tous nos gymnastes.

Dimanche fut une journée **de votations fédérales**, le bureau présent est ici remercié.



Informations :

- Du 1<sup>er</sup> au 24 décembre L'ADIG organise les "**Fenêtres de l'Avent**". Un tout ménage avec les emplacements des décorations a été envoyé. Les animations ont lieu chaque soir de 18h à 20h.
- Le dimanche 2 décembre aura lieu les **feux de l'Avent** au Sapin à Siméon organisé par la Paroisse.
- Le mercredi 5 décembre à 19h à la grande salle la bibliothèque présente un **spectacle les contes joyeux**.
- La journée du **téléthon** aura lieu le samedi 7 décembre au local des pompiers.
- Le dimanche 9 décembre, au temple de Gimel, l'ADIG organise un **concert avec Accord'ailes**.
- Les soirées de la **fanfare** se dérouleront les 15 et 16 décembre.
- Le mardi 18 décembre, **visite du père Noël** au foyer de la grande salle organisé par l'ADIG.
- Le lundi 24 décembre, **culte** de la paroisse au temple de Gimel suivi de la **veillée** sous le sapin à la Place duillage.
- Le mardi 1<sup>er</sup> janvier, **apéro de la fanfare** à l'Hôtel de l'Union.
- Le mercredi 2 janvier le traditionnel **bal du nouvel an** organisé par le Tir à la cantine.
- Les 4, 5, 6, 11 et 12 janvier à la grande salle de Gimel, la **troupe théâtrale les Amis de Gimel** présente « les Héritiers » avec le soutien de l'ADIG.

## 2. Préavis N° 05-2018 : Budget 2019

La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des finances, M. Edgar DIEPERINK, pour la lecture du projet d'amendement ainsi que du rapport portant sur le préavis 05-2018 et passe la parole à l'assemblée.

M. Pierre-Yves CORREVON : précise à l'attention de l'Assemblée que si le rapport de la CoFin peut donner l'impression d'une certaine économie de contenu, c'est sans compter sur la densité des échanges intervenant lors des séances de commission et de rappeler que la documentation fournie en annexe au préavis s'avère très complète et détaillée.

M. Philippe REZZONICO : contextualise la situation ayant conduit à l'amendement du préavis. Une coquille s'est en effet glissée dans la rubrique des **charges sociales**. Cette erreur n'a pas pu être corrigée en raison du fait que le préavis avait déjà été déposé en conséquence de quoi, la Municipalité a directement informé la CoFin et l'a invitée à amender les conclusions du préavis.

M. Eric MARCHESE : constate l'**externalisation de l'entretien du Collège Marais III** et s'interroge si cette pratique est appelée à s'étendre à d'autres bâtiments ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond par la négative étant précisé qu'un poste de travail n'a pas été repourvu. L'entretien des autres bâtiments continuera d'être assuré par le personnel existant.

M. Pierre-Yves CORREVON : précise que la réflexion sur les sources d'économies possibles sur ce type de charges se poursuit.

M. Alain BUSSARD : constate avec plaisir que le montant des charges en relation avec le **groupement forestier la Saubrette** (poste 3518.00) est en nette diminution et s'interroge sur la raison de cette baisse ?

M. Philippe REZZONICO : explique que l'augmentation du nombre de communes participantes couplée au départ d'anciens gardes forestiers (remplacés par du personnel plus jeune à la rémunération inférieure) expliquent la réduction de ce compte de charges.



M. Jean-Jacques CLERC : s'étonne de constater que le montant des charges et produits du compte **service électrique** (poste 820) s'avère identique.

M. Philippe REZZONICO : répond qu'il s'agit d'un compte pour lequel il n'est pas possible de réaliser de bénéfices de sorte que la différence fait l'objet d'un équilibrage sous le compte "attribution aux financements spéciaux" (poste 3818.00).

M. Eric MARCHESE : constate qu'il n'est plus fait mention de dépenses d'investissement en relation avec le projet d'aménagement de la **Place de la Vernette**. Qu'en est-il de ce projet ? De même, à quoi correspond la rubrique "**Projet La Piquette**" figurant dans le plan d'investissement 2016-2021.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond, s'agissant de la **Place de la Vernette**, que le dossier a été suspendu en raison de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT). De bonnes nouvelles furent toutefois reçues dans le courant de l'année de sorte que ce projet connaîtra vraisemblablement de nouvelles avancées durant l'année 2019. A noter que le montant de CHF 452'000.- figurant dans le plan d'investissement n'a pas été entièrement utilisé à ce jour. Concernant le **Projet La Piquette**, celui-ci remonte à 7-8 ans environ et a connu plusieurs rebondissements. Selon les informations de l'ARCAM<sup>1</sup>, le projet doit repartir en étude. Son épilogue est quoi qu'il en soit peu probable en 2019. Enfin, il est rappelé que le plan de dépenses d'investissement manifeste une intention mais non une obligation de réalisation.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture des conclusions de l'**amendement** de la commission des finances et fait passer l'objet au vote. Par **37 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION**, l'amendement est accepté.

La Présidente donne lecture des conclusions du **préavis 05-2018** amendé, lequel conclut à un déficit ramené à hauteur de CHF 134'875 au lieu de CHF 167'201 et fait passer l'objet au vote. Par **37 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION**, le préavis amendé est accepté.

M. Philippe REZZONICO : remercie le Conseil communal pour la confiance témoignée et l'assure d'une gestion rigoureuse du budget et saisit l'occasion de remercier notre boursière communale, Mme Pascale DUCRET, pour le travail réalisé tout au long de l'année. L'assemblée est également informée qu'au cours d'une séance tenue récemment, Mme la Conseillère d'Etat, Béatrice METRAUX, a laissé entrevoir la perspective d'un vote sur une nouvelle péréquation à l'horizon 2022, seulement.

### 3. Informations de la Municipalité

Mme Anne-Laurence BERGER : informe de la pose imminente d'un **bac destiné à la récupération des flaconnages** permettant ainsi le traitement de certains déchets plastiques. Le formulaire d'annonce de dépôt de déchet destiné aux entreprises sera adapté en conséquence. Dans un second temps, un "tout ménage" sera également diffusé à l'ensemble de la population.

M. Laurent GUIGNARD : informe qu'une nouvelle journée d'action organisée par le milieu **parascolaire** est annoncée pour ce lundi. A la différence du 13 novembre, cette nouvelle journée ne devrait pas affecter l'UAPE de notre Commune. Sur le plan politique, la Municipalité soutient, dans sa globalité, le cadre de référence défini par l'EIAP<sup>2</sup> qui devrait permettre, à terme, de gagner en souplesse dans l'accueil parascolaire et de faire fonctionner nos cantines scolaires sans risque de les voir bloquées par des normes trop contraignantes.

---

<sup>1</sup> Association de la région de Cossonay - Aubonne - Morges

<sup>2</sup> Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire



M. Philippe REZZONICO : rappelle que la traditionnelle vente des **sapins de Noël** aura lieu cette année le 15 décembre à l'occasion de laquelle du vin chaud sera offert.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : informe que plusieurs **cambriolages** sont intervenus récemment dans notre commune et rappelle les mesures de sécurité élémentaires telles que fermer sa porte à clé et simuler une présence lorsque l'on quitte son habitation.

#### 4. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Luc BIGNENS : relève que la Commune a fait, il y a quelques années, le choix de **l'approvisionnement en gaz**. Aujourd'hui, il est question d'appliquer des nouvelles taxes sur les énergies fossiles dans le contexte du réchauffement climatique. Quel impact cela aurait-il sur le prix facturé au consommateur ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : rappelle que notre Commune participe au groupement VALGAZ, lequel prévoit un mécanisme de stabilisation des prix. Concrètement, un montant annuel de CHF 300'000 est retenu sur le bénéfice de VALGAZ et sert à compenser les fluctuations de cours. Les éventuels excédents de VALGAZ sont, quant à eux, reversés aux communes participantes en proportion de leur consommation. La question d'une hausse de la "taxe CO2" sera étudiée avec attention par la Municipalité, lorsqu'elle se concrétisera, considérant que la stabilité des prix constitue sa priorité.

M. Pierre-Yves CORREVON : en relation avec la problématique des **cambriolages**, le sgtm Yvan RUCHET (Tel. 024 557 44 66 / [yvan.ruchet@vd.ch](mailto:yvan.ruchet@vd.ch)) du service prévention de la criminalité de la PolCant est à même de fournir des conseils en matière de sécurité et de prévention des cambriolages.

M. Pierre-Yves CORREVON : constate la présence d'un engin de chantier devant la **station de pompage du Marais**. Mme la Syndique Sylvie JUDAS : informe que des travaux d'urgence furent nécessaires en raison d'un problème lié à l'évacuation des eaux claires provenant des terrains de foot pouvant conduire à des refoulements. Un pompage est actuellement en cours et un assainissement doit être réalisé.

M. Jean-Marie PACHE : revient au sujet de la **décoration du sapin de Noël** qui s'est tenue hier sur la Place du Village. Il se dit que cet événement ne serait plus renouvelé dans le futur à la demande de la direction du Collège du Marais. Quel est l'avis de la Municipalité sur cette question ?

M. Philippe REZZONICO : informe que des inquiétudes ont effectivement été exprimées par la direction du Collège quant à cette manifestation. La Municipalité entend bien entendre la maintenir dans le futur en assurant la sécurisation du périmètre de la Place.

M. Jean-Léon JUILLERAT : s'interroge sur ce qu'il advient du **panneau d'informations** situé à l'entrée Est du village et qui s'avère inopérant depuis de nombreux mois.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond qu'il aurait dû être réparé la semaine dernière. La difficulté résulte dans l'obtention de certaines pièces détachées de sorte qu'il est envisagé de remplacer le panneau d'informations par un nouveau modèle.

M. Cyril MESSIEUX : constate une dégradation de l'état du **sol de la grande salle** et demande si une action sera entreprise pour y remédier.

Mme Anne-Laurence BERGER : le sol sera verni encore une fois. En revanche, une solution à plus long terme devra être trouvée car le plancher ne peut être indéfiniment décapé. Son remplacement sera étudié.

M. Florian MAGNIN : se réjouit de l'annonce faite par Mme Anne-Laurence BERGER concernant l'ajout d'un **récupérateur pour les flaconnages** qui constitue une étape bienvenue dans le traitement des déchets plastiques et de signaler, cette semaine, la diffusion d'un intéressant reportage sur RTS La Première (<https://pages.rts.ch/la-1ere/programmes/on-en-parle/28-11-2018>) concernant une entreprise du Nord vaudois qui s'enorgueillit d'être à même de proposer le recyclage de certains plastiques pour un coût inférieur à celui de l'incinération.



## Conseil communal de Gimel

M. Daniel EGLI : revient sur une précédente intervention concernant un défaut de **l'éclairage public** à la route de Saubraz.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : des sondages ont été faits récemment pour détecter la trace de défauts. La problématique est suivie activement par la Municipalité.

La Présidente prononce son discours de fin d'année et adresse ses remerciements à toutes et tous pour le travail réalisé, tant au travers des différentes commissions, du bureau ainsi que lors des débats fournis au sein de l'assemblée. Durant l'année, pas moins de 9 séances du Conseil se sont tenues impliquant le traitement de 5 préavis, 1 postulat et l'accueil de 3 nouveaux Conseillers. La Présidente souligne également la bonne collaboration, en particulier avec Madame la Syndique, de même qu'avec les Municipaux et l'ensemble de l'administration communale.

Madame la Syndique prononce son discours de fin d'année et met en évidence les projets réalisés l'année écoulée, en particulier le Collège Marais III. L'année 2019 marquera une période délicate pour nos finances communales heureusement compensée par la décision heureuse et nécessaire d'une hausse de 3 points d'impôts. La péréquation financière, devenue d'une extrême complexité, rend difficile la planification budgétaire et d'espérer que les négociations en vue d'une nouvelle péréquation permettront, dans le futur, une bien meilleure prévisibilité. En dépit de ces incertitudes, que la période des fêtes à venir et les nombreux événements festifs annoncés ce mois décembre vous procurent satisfaction et joie. Un remerciement particulier au personnel communal qui, en dépit d'un effectif restreint, a pu mener à bien l'ensemble des tâches confiées.

La Président informe que les prochaines dates du Conseil sont agendées comme suit :

- **lundi 28 janvier 2019**
- **mardi 26 mars 2019**

La Présidente remercie les employés communaux pour la préparation de la salle et les décorations de Noël.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 20h15.

La Présidente

Le Secrétaire

Christelle Debonneville

Florian Magnin